

Rapport financier 2023



Contenu

Rapport financier

- 40 Rapport de situation
- 51 Comptes annuels Swiss GAAP RPC
- 51 Compte de résultat
- 53 Bilan
- 55 Tableau des flux de trésorerie
- 57 Évolution des fonds propres
- 58 Annexe
- 84 Rapport de l'auditeur
- 89 Comptes annuels statutaires
- 89 Compte de résultat
- 90 Bilan
- 92 Tableau des flux de trésorerie
- 94 Annexe
- 108 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
- 109 Rapport de l'organe de révision

Rapport financier

Rapport de situation

Le présent rapport de situation satisfait aux exigences énoncées à l'art. 961c CO relatives aux comptes annuels statutaires, mais aussi aux prescriptions sur le « rapport annuel » concernant les comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC (Swiss GAAP RPC Concept-cadre, chiffres 7 et 34).

Modèle d'affaires réglementaire

Contexte légal et réglementaire

Pour simplifier, la chaîne de création de valeur du secteur de l'électricité se compose des maillons suivants: production, transport, distribution et consommation. Swissgrid, propriétaire et exploitante du réseau suisse à très haute tension, est responsable du transport d'électricité.

En raison des lourds investissements nécessaires à la construction du réseau de transport, des économies d'échelle croissantes (effet de la baisse des coûts marginaux) et du niveau élevé des coûts irréversibles, le transport d'électricité constitue un monopole naturel. Le législateur en a fait un monopole de droit en adoptant la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). Afin de renforcer l'approvisionnement en électricité en Suisse, l'ordonnance sur une réserve d'hiver (OIRH) est également entrée en vigueur en février 2023.

La Commission fédérale de l'électricité ECom contrôle l'application de la LApEI, de l'OApEI et de l'OIRH. L'ECom est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité. Le cas échéant, elle peut prendre des décisions auxquelles il est permis de s'opposer par voie juridique auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral.

Étant donné que la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse relève de l'intérêt du grand public, qu'une législation correspondante a été mise en place et que l'application de ces lois est surveillée par l'autorité de régulation, Swissgrid évolue dans un contexte très réglementé.

Activité commerciale

En tant que société nationale du réseau de transport, Swissgrid est tenue d'assurer une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport, ainsi que son entretien écologique et efficace. L'entreprise a pour autres missions principales de rénover le réseau à très haute tension et de l'étendre en fonction des besoins.

Par ailleurs, Swissgrid fournit d'autres prestations de services dans le cadre du réseau interconnecté européen et suisse, par exemple la gestion des groupes-bilan et des congestions ou les prestations de services système (PSS). Ce faisant, Swissgrid défend les intérêts de la Suisse et apporte une contribution essentielle à la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse.

Régulation «cost plus»

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'autorité de régulation approuve leur imputation dans les tarifs. L'ECom a le droit de vérifier a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Sont qualifiés de coûts imputables les coûts d'exploitation et de capital d'un réseau sûr, performant et efficient. Les coûts imputables conformément à la LApEI et à l'OApEI incluent également un bénéfice d'exploitation approprié. Pour ces raisons, cette réglementation est appelée «cost plus», «cost» renvoyant au principe de couverture des coûts et «plus», au bénéfice d'exploitation. Le principe de couverture des coûts s'applique aux coûts imputables conformément à l'OIRH.

Coûts d'exploitation et de capital imputables

Les coûts d'exploitation imputables comprennent les prestations directement liées à l'exploitation. Citons par exemple les coûts d'entretien du réseau, les dépenses nécessaires à la fourniture de prestations de services système, les charges de personnel, les coûts du matériel, ainsi que les prestations de tiers et les impôts directs.

Les coûts de capital imputables sont constitués des amortissements et des intérêts théoriques. Le montant des intérêts théoriques dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau (BNV) et du taux d'intérêt théorique à appliquer ($WACC_{t+0}$). $WACC_{t+0}$ signifie que le WACC fixé pour cette année s'applique également pour l'exercice en cours.

Les BNV comprennent notamment les installations du réseau de transport (y compris les installations en construction), les immobilisations incorporelles ainsi que le fonds de roulement net calculé sur une base mensuelle.

Différences de couverture

Les recettes tarifaires nécessaires sont calculées au préalable par Swissgrid à partir de coûts budgétés (coûts d'exploitation et de capital). Les différences de prix et de quantités entre la situation «effective» d'une année et le «plan» pour la même année génèrent régulièrement des divergences entre coûts réels et produits réels d'une année. On parle alors de différences de couverture. Elles doivent être résorbées lors des exercices suivants. Si les charges réelles sont supérieures aux recettes tarifaires du même exercice, il y a déficit. Ce déficit peut être comblé lors des exercices suivants par une hausse des tarifs.

En revanche, si les recettes tarifaires sont supérieures aux charges réelles du même exercice, il y a excédent, lequel doit être résorbé lors des exercices suivants par une baisse des tarifs.

Les différences de couverture selon la LApEI et l'OApEI sont également rémunérées sur la base du WACC et influencent les coûts de capital. Contrairement aux BNV, les différences de couverture sont rémunérées au taux $WACC_{t+2}$. Les déficits augmentent les coûts de capital, tandis que les excédents les réduisent. Les différences de couverture résultant de la mise en œuvre des mesures prescrites par l'OIRH ne sont pas rémunérées.

Régulation des bénéfices

L'EBI (résultat avant intérêts) de l'activité réglementée de Swissgrid correspond aux valeurs

patrimoniales nécessaires à l'exploitation multipliées par le coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+0}$ et à la rémunération des différences de couverture multipliée par le coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$. L'activité non réglementée de Swissgrid peut générer des bénéfices supplémentaires.

Une partie de l'EBI est ensuite utilisée pour indemniser les bailleurs de fonds de Swissgrid au moyen de deux instruments: la rémunération des capitaux empruntés et le rendement des fonds propres (dividendes et/ou thésaurisation des bénéfices). La régulation «cost plus» entraîne par conséquent un rendement égal aux coûts moyens pondérés de capital à appliquer.

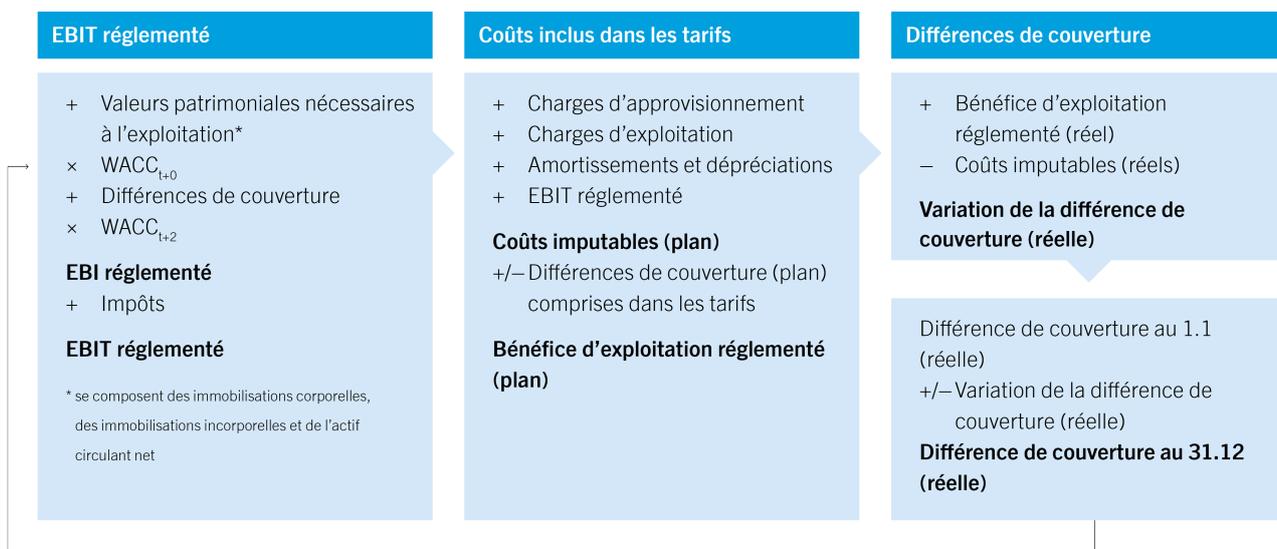
Coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique

Le WACC est un taux d'intérêt théorique fixé chaque année en adéquation avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Il est appliqué au même titre à tous les gestionnaires de réseau.

Le WACC est calculé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) selon une méthode précise en tenant compte des bonnes pratiques actuelles. Cette méthode a été spécialement mise au point pour la régulation spécifique des gestionnaires du réseau électrique afin de garantir la sécurité de leurs investissements. En ce qui concerne la structure de financement, le calcul du WACC repose sur une part de fonds propres de 40% et une part de capitaux empruntés de 60%. Des limites de tolérance spécifiques sont appliquées aux différents paramètres des coûts de capital.

Le WACC représentant un taux d'intérêt calculé pour tout le secteur, les coûts de capital effectifs de Swissgrid ne sont pas inclus dans le calcul des tarifs. Inversement, Swissgrid est tenue de répartir les intérêts théoriques perçus dans les tarifs entre les détenteurs des fonds propres et les bailleurs des fonds empruntés.

Illustration du modèle d'entreprise réglementaire



GRI 201-1

Marche des affaires (valeurs conformes aux Swiss GAAP RPC)

Charges d'approvisionnement

S'élevant à CHF 899,9 millions, les charges d'approvisionnement sont supérieures de CHF 33,7 millions par rapport à celles de l'exercice précédent (CHF 866,2 millions). Cette augmentation est notamment due à la hausse des coûts dans les segments Énergie réactive (CHF 6,6 millions) et Pertes de transport (CHF 9,9 millions). L'augmentation du segment Énergie réactive est due à la hausse des coûts de maintien de la tension supportés proportionnellement par ce segment. L'augmentation dans le segment Pertes de transport s'explique par des prix plus élevés pour l'acquisition de l'énergie nécessaire à la compensation des Pertes de transport. Les coûts dans les segments Utilisation du réseau et Prestations de services système générales se situent en revanche au niveau de l'année précédente.

Charges d'exploitation et amortissements

Les charges d'exploitation, qui s'élèvent à CHF 293,8 millions, sont supérieures de CHF 43,2 millions à celles de l'exercice précédent (CHF 250,6 millions). Plusieurs mesures ont été lancées avec le début de la mise en œuvre de la Stratégie 2027, ce qui explique l'augmentation des dépenses dans les postes Matériel et prestations de tiers et Personnel par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle en 2023 est de 704,3 FTE (exercice précédent: 630,9 FTE).

Les amortissements sur immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles prévus s'élèvent à CHF 146,1 millions pour l'exercice et ont diminué de CHF 9,6 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par des installations déjà entièrement amorties l'exercice précédent et par les revenus de ventes aux enchères 2022 et 2023 utilisés pour maintenir ou développer le réseau de transport.

Chiffre d'affaires et différences de couverture

Le chiffre d'affaires net réalisé au cours de l'exercice 2023 sur tous les segments s'élève à CHF 1219,2 millions. Cela représente, par rapport aux CHF 987,1 millions de l'exercice précédent, une augmentation de CHF 232,1 millions. L'augmentation est principalement due aux segments Prestations de services système générales (CHF 191,2 millions) et Pertes de transport (CHF 71,7 millions). L'augmentation dans le segment Prestations de services système générales résulte de recettes tarifaires plus élevées, de recettes plus importantes provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan ainsi que des revenus de ventes aux enchères plus élevés affectés à ce segment pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport. Le chiffre d'affaires net du segment Pertes de transport a augmenté en raison d'une hausse des recettes tarifaires, d'une augmentation de la part des revenus ITC et des revenus de ventes aux enchères. En revanche, les recettes du segment Utilisation du réseau ont diminué de CHF 46,1 millions par rapport à l'année précédente en raison de la baisse des revenus ITC et des revenus de ventes aux enchères affectés à ce segment. Le chiffre d'affaires du segment Énergie réactive se situe au niveau de l'année précédente.

Au cours de l'exercice 2023, l'activité opérationnelle a généré des déficits nets (déficits cumulés moins excédents cumulés) d'un montant de CHF 216,4 millions (exercice précédent: CHF 370,7 millions). Les segments Prestations de services système générales et Pertes de transport ont notamment enregistré des déficits de CHF 170,9 millions et de CHF 77,2 millions, respectivement. En outre, les coûts du segment Réserve d'électricité résultant des relations d'intermédiation ont augmenté de CHF 403,2 millions par rapport à l'exercice précédent, ce qui explique un déficit net au 31 décembre 2023

de CHF 1367,3 millions (exercice précédent: CHF 747,7 millions).

EBIT, produit financier et résultat de l'entreprise

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé des activités visées par la LApEI équivaut à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau au coût moyen pondéré du capital de l'exercice sous revue (= $WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture au $WACC_{t+2}$, plus les impôts. Les taux du coût du capital déterminants pour l'exercice 2023 et fixés par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sont de 3,83% pour 2023 ($WACC_{t+0}$) et de 3,98% pour 2025 ($WACC_{t+2}$). L'EBIT 2023 s'élève à CHF 138,2 millions, soit une augmentation de CHF 13,0 millions à celui de l'exercice précédent (CHF 125,2 millions). L'augmentation de l'EBIT est due à l'augmentation des déficits nets et à la hausse des rémunérations qui en résulte. Pour financer les investissements courants et les charges d'approvisionnement, le portefeuille de prêts et d'emprunts a augmenté au cours de l'exercice 2023, ce qui explique que les charges financières aient augmenté de CHF 6,1 millions pour atteindre CHF 20,8 millions (exercice précédent: CHF 14,7 millions). Le résultat de l'entreprise pour 2023 s'élève à CHF 100,0 millions et est supérieur à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à CHF 96,4 millions.

Bilan et tableau des flux de trésorerie

Le total du bilan (hors postes du bilan détenus à titre fiduciaire) a augmenté de CHF 383,1 millions par rapport à l'exercice précédent pour atteindre CHF 4219,6 millions. Le résultat positif de l'entreprise a permis de continuer à renforcer la dotation en fonds propres absolue après déduction des dividendes versés. Le ratio de fonds propres corrigé des postes détenus à titre fiduciaire, inclusion faite des différences de couverture nettes, s'élevait à 32,1% au 31 décembre 2023, contre 33,9% au 31 décembre 2022. La diminution du ratio de fonds propres s'explique par l'augmentation du total du bilan due à l'augmentation des différences de couverture et par l'augmentation des dettes financières pour couvrir les besoins de liquidités.

Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation présente en 2023 une sortie de fonds de CHF -505,4 millions, soit CHF 356,1 millions de plus que l'année précédente (exercice précédent: CHF -149,3 millions). La sortie de fonds s'explique par les coûts d'acquisition élevés liés aux activités opérationnelles et par les coûts de la réserve d'électricité.

Avec un volume d'investissement brut de CHF 279,5 millions, Swissgrid a de nouveau enregistré des résultats supérieurs à ceux de l'exercice précédent (CHF 257,4 millions). En outre, les revenus de ventes aux enchères perçus pour l'entretien et le développement du réseau de transport ont diminué, ce qui explique la hausse des flux de trésorerie résultant des activités d'investissement de CHF -40,5 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF -3,9 millions).

Afin de couvrir les besoins en liquidités, notamment pour le financement des coûts de la réserve d'électricité, les dettes financières ont augmenté de CHF 548,9 millions par rapport à l'exercice précédent. Après déduction des dividendes versés et des intérêts payés, les flux de trésorerie résultant des activités de financement s'élèvent à CHF 484,2 millions pour l'exercice sous revue (exercice précédent: CHF 53,4 millions).

Évaluation des risques

Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. Elle porte sur toute l'organisation, sans ses filiales et participations, et est dérivée des normes établies ISO 31000 et COSO ERM.

La gestion des risques de Swissgrid satisfait à ses exigences en matière de gouvernance d'entreprise et à celles de la législation suisse.

Objectifs

La gestion des risques aide les collaboratrices et collaborateurs à tous les niveaux à gérer les risques en toute connaissance de cause, à établir des rapports pertinents et transparents et à piloter et documenter un système de gestion des risques. Swissgrid s'attache à gérer les risques en toute connaissance de cause à tous les niveaux de l'entreprise.

Organisation

Le Conseil d'administration a défini les exigences de gouvernance dans le domaine de la gestion des risques et délégué leur mise en œuvre au CEO de Swissgrid. Le responsable Enterprise Risk Management gère le processus de gestion des risques, met les méthodes à disposition et conseille les unités opérationnelles dans la gestion des risques.

Processus

L'évaluation des risques a lieu deux fois par an. Les principaux risques sont identifiés et évalués dans le cadre d'un processus échelonné qui comprend l'évaluation des risques selon la probabilité de réalisation et l'ampleur du sinistre, ainsi que la définition des stratégies pour gérer les risques.

Les risques, mais aussi l'efficacité et le degré de mise en œuvre des mesures prises, sont surveillés dans le cadre de mises à jour régulières des risques. La Direction et le Conseil d'administration reçoivent les résultats des évaluations et des mises à jour des risques sous la forme d'un rapport standardisé.

Situation de risque

Le conflit en Ukraine et la suppression des importations de gaz russe en Europe qui en a résulté ainsi que la faible disponibilité des centrales nucléaires françaises ont accru le risque de pénurie d'électricité à l'approche de l'hiver 2022/2023. Les perturbations considérables qui s'en sont suivies sur les marchés de l'énergie européens ont augmenté la probabilité que la quantité d'énergie proposée soit insuffisante. Afin de maintenir la stabilité du réseau électrique et de l'approvisionner à tout moment avec la quantité d'énergie électrique nécessaire, Swissgrid a soutenu, parfois sur mandat de la Confédération, les mesures suivantes pour renforcer la sécurité d'approvisionnement:

- acquisition anticipée d'une énergie de réglage suffisante pour maintenir en permanence l'équilibre entre la production et la consommation d'énergie sur le réseau électrique à court terme
- augmentation temporaire de la tension d'exploitation sur des lignes sélectionnées du réseau de transport pour accroître la capacité de transport dans les situations d'urgence
- création de réserves d'énergie hors marché (réserve d'énergie hydraulique stratégique, pour le cas de situations de pénurie exceptionnelles, et réserve d'énergie supplémentaire au moyen de centrales de réserve)
- préparation de l'exploitation d'une centrale de réserve virtuelle nationale composée de groupes

électrogènes de secours

Ces mesures, combinées à d'autres et à l'accalmie sur les marchés de l'énergie européens, ont permis de désamorcer la situation à l'approche de l'hiver 2023/2024.

Les effets de la situation géopolitique tendue, les événements climatiques extrêmes (sécheresse persistante et «Dunkelflaute» en Europe, épisode prolongé de production éolienne et photovoltaïque quasi nulle) ou les pannes aléas de grandes centrales électriques peuvent cependant toujours accentuer le risque. Cette situation concerne surtout les mois d'hiver, au cours desquels la Suisse est tributaire des importations d'électricité.

Outre les risques dans le domaine de la sécurité d'approvisionnement, les risques existants restent pertinents pour Swissgrid. Ces risques sont dus aux influences naturelles, au contexte politique et réglementaire national et international, ainsi qu'à certains aspects humains et techniques. La numérisation permet une exploitation plus efficace du réseau de transport. La dépendance croissante à l'égard de systèmes TIC complexes et en réseau, ainsi que leur vulnérabilité aux cybermenaces, comporte toutefois aussi des risques pour la sécurité du réseau et du système, et donc pour la sécurité d'approvisionnement.

Les principaux facteurs de risque:

Contexte européen et réglementaire

Le réseau de transport suisse fait partie du réseau interconnecté d'Europe continentale et est relié à l'étranger par 41 lignes transfrontalières. L'étroit maillage du système électrique et la collaboration menée jusqu'à présent avec les partenaires européens contribuent de manière déterminante à la sécurité d'approvisionnement de la Suisse. Le rôle de Swissgrid reste complexe, tant au niveau national qu'international. Après avoir interrompu les négociations sur un accord-cadre en 2021, le Conseil fédéral s'efforce de les reprendre en 2024. Au moment de la rédaction de ce rapport, la date de conclusion d'un accord sur l'électricité ainsi que son contenu ne sont pas connus, et le système électrique suisse est toujours exclu de processus importants et pertinents pour la sécurité du réseau en Europe. Cette situation entraîne une augmentation des flux d'électricité imprévus sur le réseau suisse, mettant en péril à moyen terme la stabilité du système et la capacité d'importation. Swissgrid développe des solutions techniques et négocie des contrats de droit privé avec d'autres gestionnaires de réseau de transport afin de garantir la stabilité du réseau, mais reste tributaire du soutien des responsables politiques dans ce domaine. Cependant, le succès n'est pas assuré. En effet, il existe des questions d'ordre politique à résoudre qui échappent à la sphère d'influence de Swissgrid. Les accords de droit privé entre gestionnaires de réseau de transport ne peuvent remplacer un accord sur l'électricité à long terme.

Sécurité d'approvisionnement

Une interruption de l'approvisionnement à grande échelle provoquerait d'énormes dommages économiques. Pour cette raison, Swissgrid doit maintenir la disponibilité permanente du réseau de transport pour l'approvisionnement en électricité. Une infrastructure de réseau intacte ainsi que la disponibilité des systèmes IT et de communication sont les conditions sine qua non pour y parvenir. Ces conditions peuvent être mises en péril, notamment par des problèmes techniques, des catastrophes naturelles, des erreurs de manipulation et des actes criminels. Swissgrid réduit ces risques, notamment au moyen de redondances et de processus standardisés pour éliminer les perturbations au niveau des

installations du réseau et de l'exploitation du système. Une formation initiale et continue du personnel garantit que les collaboratrices et collaborateurs réagissent de manière adaptée à la situation.

Une autre condition à la sécurité d'approvisionnement est la disponibilité de la puissance de réglage et de redispach pour pouvoir compenser les écarts temporaires entre la production et la consommation, ou encore maîtriser des congestions du réseau. Dans le contexte de la transition énergétique, le passage de grandes centrales thermiques (centrales nucléaires, centrales à charbon), qui fournissent de l'énergie électrique de manière constante et déterministe, aux centrales solaires et éoliennes, décentralisées et volatiles, rend de plus en plus difficile la garantie de ces conditions. C'est pourquoi Swissgrid optimise continuellement le marché suisse des services système et coopère avec les gestionnaires de réseau de transport des pays voisins afin d'augmenter la liquidité du marché. Swissgrid prend des précautions contre les attaques physiques afin de protéger ses infrastructures.

Le projet de protection physique des sous-stations est l'une des activités principales dans ce domaine et comprend la sécurisation des bâtiments et installations correspondants ainsi que la gestion et le contrôle des accès.

La menace des cyberattaques augmente constamment en raison des évolutions techniques rapides, dont profitent également les agresseurs potentiels, des nombreuses possibilités d'attaque, ainsi que de l'interconnexion croissante des systèmes entre les entreprises. Pour réduire ce risque, Swissgrid améliore en permanence ses processus et systèmes afin d'identifier les cybermenaces de manière précoce et de pouvoir se défendre.

Swissgrid dispose de procédures et d'organisations d'urgence dans le cas extrême d'une défaillance durable d'infrastructures ou de systèmes critiques ou d'une incapacité de réglage du réseau. De même, des exercices ont à nouveau eu lieu en 2023 avec les autorités et les partenaires de la branche. L'exercice des procédures OSTRAL ainsi que les exercices réguliers de reconstruction du réseau avec les gestionnaires de réseau de distribution et les gestionnaires de réseau de transport étrangers en sont des exemples.

Capacité de réseau

La planification du développement de la capacité de réseau se base sur des scénarios. Ceux-ci se basent sur de futures valeurs cibles pour les technologies de production et les groupes de consommateurs, lesquelles tiennent compte de la transformation du système énergétique en vue de la transition énergétique. D'importants travaux dans le cadre du développement du réseau stratégique restent marqués par de longues procédures d'autorisation dues à de nombreuses oppositions, ce qui complique l'élimination de congestions du réseau. Concernant les procédures d'autorisation, Swissgrid mise notamment sur le dialogue avec les personnes concernées. Les lignes aériennes étant en partie difficilement acceptées, Swissgrid s'attend néanmoins à des oppositions, qui auront pour effet de retarder les procédures d'autorisation.

Le vieillissement progressif des composants existants constitue un risque supplémentaire pour la capacité de réseau. Swissgrid recense donc systématiquement l'état de ses installations et planifie en conséquence les mesures de renouvellement.

Sécurité des personnes

L'exploitation et l'entretien de l'infrastructure à très haute tension de Swissgrid comportent des risques pour la sécurité des personnes. Certaines personnes peuvent se blesser gravement en effectuant leur

travail. Pour minimiser ce risque, Swissgrid identifie systématiquement les risques existants, prend des mesures de protection ciblées, forme ses propres collaboratrices et collaborateurs et instruit les collaboratrices et collaborateurs des prestataires de services afin qu'ils puissent identifier eux-mêmes les risques sur les installations et réagir en conséquence. Des contrôles systématiques effectués sur place contribuent au respect des mesures de sécurité sur les chantiers. Le leitmotiv est «Safety First».

Risques financiers

De par son activité, Swissgrid est exposée à divers risques financiers. En font partie les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de contrepartie.

La gestion financière des mesures prises par la Confédération pour garantir la sécurité d'approvisionnement (ce que l'on appelle la réserve d'électricité) peut, selon le volume financier et le moment, obliger Swissgrid à financer provisoirement ces moyens qui ne sont encaissés qu'en aval par le biais des recettes tarifaires. Swissgrid a donc anticipé les mesures à prendre afin de garantir la liquidité à tout moment. Cela se traduit par une planification constante, la surveillance des besoins financiers et la mise en réserve d'une liquidité minimum ainsi que de lignes de crédit bancaires autorisées. Le risque de change est réduit au moyen de couvertures naturelles et d'opérations de change à terme. Cette stratégie de couverture est examinée régulièrement et adaptée en cas de besoin.

Le risque de variation des taux d'intérêt est réduit par l'échelonnement des durées et une combinaison équilibrée d'instruments de financement.

Il est également possible de recourir à des instruments financiers dérivés afin de réduire davantage le risque.

Les contreparties financières font l'objet d'une vérification constante. Elles sont surveillées et doivent s'appuyer sur des limites de tolérance individuelles. Les risques de contrepartie font l'objet d'un suivi régulier.

Perspectives

Perspectives stratégiques

Le secteur de l'électricité est en pleine mutation. Les conditions-cadres pour les gestionnaires de réseau de transport changent donc considérablement: la transformation du système énergétique entraîne la disparition de la production d'électricité planifiable avec fiabilité et l'augmentation de la production d'électricité décentralisée et renouvelable, ce qui entraîne de nouvelles exigences pour l'exploitation du réseau. Les mutations de la production d'électricité nécessitent également une adaptation de l'infrastructure de réseau, afin que les gestionnaires de réseau de transport puissent continuer à garantir la sécurité d'approvisionnement côté réseau. Dans le même temps, l'UE et la Suisse modifient les orientations politiques et les prescriptions réglementaires pour la branche de l'électricité. Les défis pour Swissgrid sont accentués par l'absence d'accord sur l'électricité avec l'UE: la Suisse est de plus en plus exclue des processus, des organes et des mécanismes de coopération européens.

Swissgrid aborde ces défis parmi d'autres dans sa Stratégie 2027, lancée lors du dernier exercice sous revue. L'entreprise a ainsi entamé une nouvelle période stratégique de cinq ans. Des informations sur

les champs d'action stratégiques et les priorités de la nouvelle stratégie sont disponibles sous Stratégie 2027.

Perspectives 2024

La Stratégie 2027 pose les bases des objectifs de l'entreprise pour l'année 2024. La planification du Réseau stratégique 2040 doit être achevée et mise à la disposition de la Commission de l'électricité fédérale ElCom pour examen. Swissgrid élabore la planification du réseau sur la base du cadre du scénario suisse de l'Office fédéral de l'énergie et des scénarios ENTSO-E qui y sont affectés. Le réseau stratégique soutient la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 et augmente à long terme la pilotabilité du réseau.

Le degré de numérisation est augmenté grâce à des projets concrets, tels que l'introduction du Business Information Modeling. En 2024, les premiers projets pilotes correspondants seront lancés pour les sous-stations et les lignes. Swissgrid prend en outre des mesures concrètes pour l'automatisation des processus internes à l'entreprise, avec notamment la mise en place d'un centre de compétences pour l'automatisation. Grâce au recours systématique à la numérisation et à l'automatisation, l'efficacité de Swissgrid peut être nettement améliorée.

En 2024, l'accent sera également mis sur de nouveaux investissements dans la sécurité, la formation et le perfectionnement des collaboratrices et des collaborateurs. Swissgrid mettra en place une gestion des compétences afin de définir les exigences futures envers les collaboratrices et collaborateurs et de les développer en cas de besoin. L'objectif est en outre d'attirer de nouveaux talents chez Swissgrid grâce à cette offre.

Le renforcement de la stratégie de développement durable est également une priorité. Pour certains domaines thématiques que Swissgrid a définis comme essentiels, l'entreprise affinera les objectifs à court, moyen et long terme. Les nouvelles mesures et leur efficacité seront à nouveau présentées dans le rapport d'activité et sur le développement durable 2024.

Recherche et développement

Swissgrid coopère avec des instituts de recherche nationaux et internationaux afin de pouvoir continuer à remplir ses missions en toute sécurité et de façon économique. Le portefeuille de projets est orienté vers les objectifs stratégiques et se compose d'activités internes et de projets menés en collaboration avec des universités et d'autres partenaires suisses.

Perspectives financières

Investissements dans le réseau

Dans la perspective d'un avenir énergétique durable et des mesures prévues dans le rapport «Réseau stratégique 2025», il faut encore s'attendre à un fort besoin d'investissement. Obtenir des autorisations pour la construction ou la transformation de lignes électriques constitue toujours un défi de taille. Par conséquent, la planification financière est assortie d'une faible probabilité de réalisation afin de tenir compte des retards de manière appropriée. En conséquence, l'horizon de planification à moyen terme prévoit des investissements dans le réseau d'environ CHF 200 millions à CHF 290 millions par an.

Coûts d'exploitation

Au cours de ce dernier exercice sous revue, Swissgrid a lancé la Stratégie 2027 et donc une nouvelle période stratégique de cinq ans. Avec la Stratégie 2027, Swissgrid aborde les défis liés à la

transformation fondamentale du système énergétique. La mise en œuvre de ces mesures entraîne une augmentation des coûts d'exploitation.

EBIT et résultat de l'entreprise

Conformément au modèle d'affaires réglementaire, l'EBIT dépend directement du montant du BNV ainsi que du WACC. Le WACC communiqué par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) pour l'année 2024 est de 4,13%. Pour l'année 2024, on prévoit un EBIT ou un résultat de l'entreprise qui devrait être équivalent à celui de 2023.

Conformément à la politique de dividendes approuvée par le Conseil d'administration, les bénéfices générés sont à long terme thésaurisés proportionnellement au ratio de fonds propres atteints et en fonction de la situation de financement. La stabilité du financement de Swissgrid est ainsi assurée à long terme.

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires net	4, 5	1 219,2	987,1
Autre produit d'exploitation	4, 6	19,9	19,7
Variation des différences de couverture	4, 15	216,4	370,7
Prestations propres à l'actif		22,5	20,2
Total des produits d'exploitation		1 478,0	1 397,7
Charges d'approvisionnement	4, 5	899,9	866,2
Marge brute		578,1	531,5
Charges de matériel et prestations de tiers	7	123,8	104,3
Charges de personnel	8	131,1	117,0
Autres charges d'exploitation	9	38,9	29,3
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements		284,3	280,9
Amortissements sur immobilisations corporelles	13	126,5	130,8
Amortissements sur immobilisations incorporelles	13	19,6	24,9
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT) ¹	4	138,2	125,2
Produits financiers	10	2,0	1,7
Charges financières	11	20,8	14,7
Résultat avant impôts		119,4	112,2
Impôts sur le bénéfice	12	19,4	15,8
Résultat de l'entreprise		100,0	96,4

¹ Correspond au résultat de l'entreprise avant produits financiers, charges financières et impôts sur le bénéfice (EBIT).

Résultat par droit de participation

CHF	2023	2022
Résultat de l'entreprise	100 021 265	96 410 768
Nombre moyen pondéré dans le temps des actions en circulation	334 495 151	334 495 151
Résultat non dilué par action	0,30	0,29
Effet de dilution résultant de la conversion des prêts convertibles	-0,01	-0,01

CHF	2023	2022
Résultat dilué par action	0,29	0,28

L'effet de dilution résulte de la potentielle conversion des prêts convertibles en fonds propres. Avec une conversion potentielle au 1^{er} janvier de l'exercice sous revue, les charges d'intérêts auraient diminué de CHF 1,4 million (exercice précédent: CHF 2,5 millions). Les impôts étant pris en compte dans le modèle d'affaires réglementé de Swissgrid, la conversion aurait induit une augmentation du résultat de l'entreprise de CHF 1,4 million (exercice précédent: CHF 2,5 millions). Parallèlement, le nombre moyen d'actions en circulation aurait également augmenté de 10 538 739 unités (exercice précédent: 19 181 327 unités). Il en résulte un effet potentiel de dilution de CHF –0,01 par action (exercice précédent: CHF –0,01 par action).

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Bilan

Actifs

mio CHF	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Immobilisations corporelles	13	2 274,4	2 363,2
Immobilisations incorporelles	13	106,6	122,8
Immobilisations financières	14	6,1	6,5
Déficits à long terme	15	643,6	688,5
Actif immobilisé		3 030,7	3 181,0
Actifs détenus à titre fiduciaire	16	33,9	54,2
Déficits à court terme	15	723,7	59,2
Stocks		0,9	1,1
Créances résultant de livraisons et de prestations	17	222,3	234,6
Autres créances	18	19,0	59,2
Comptes de régularisation actifs	19	111,9	128,6
Liquidités		111,1	172,8
Actif circulant		1 222,8	709,7
Actif		4 253,5	3 890,7

Passifs

mio CHF	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Capital-actions		334,5	334,5
Réserves de capitaux		431,2	431,2
Réserves de bénéfice		587,1	535,3
Fonds propres		1 352,8	1 301,0
Engagements financiers à long terme	20	2 026,1	1 756,1
Provisions à long terme	21	33,5	35,7
Fonds de tiers à long terme		2 059,6	1 791,8
Passifs détenus à titre fiduciaire	16	33,9	54,2
Engagements financiers à court terme	20	510,0	231,1
Engagements résultant de livraisons et de prestations		172,8	393,4

mio CHF	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Autres engagements	22	13,5	0,7
Comptes de régularisation passifs	23	110,8	118,4
Provisions à court terme	21	0,1	0,1
Fonds de tiers à court terme		841,1	797,9
Fonds de tiers		2 900,7	2 589,7
Passif		4 253,5	3 890,7

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2023	2022
Résultat de l'entreprise		100,0	96,4
Charges financières	11	20,8	14,7
Produits financiers	10	-2,0	-1,7
Impôts sur le bénéfice courants	12	21,6	20,2
Amortissements	13	146,1	154,4
Gain/perte sur cession d'actifs immobilisés		-	1,3
Variation des stocks		0,2	0,1
Variation des provisions	21	-2,2	-9,1
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		12,3	-53,8
Variation des autres créances		40,2	-39,5
Variation des comptes de régularisation actifs		16,7	-47,5
Variation des différences de couverture	15	-619,6	-425,1
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		-220,6	187,0
Variation des autres engagements à court terme		12,8	-1,7
Variation des comptes de régularisation passifs		-11,7	-22,0
Intérêts perçus		0,6	0,2
Impôts payés		-20,6	-23,2
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		-505,4	-149,3
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-254,1	-232,6
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		216,6	226,6
Investissements nets dans des immobilisations corporelles	13	-37,5	-6,0
Investissements bruts dans des immobilisations incorporelles		-25,4	-24,8
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		21,9	24,1
Investissements nets en immobilisations incorporelles	13	-3,5	-0,7
Investissements d'immobilisations financières		-	-0,5
Désinvestissements Placements financiers		-	2,7
Dividendes reçus		0,5	0,6
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-40,5	-3,9
Variation des engagements financiers à court terme		248,9	-54,6
Variation des engagements financiers à long terme		100,0	-

mio CHF sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2023	2022
Souscription d'emprunts		200,0	175,0
Intérêts payés		-16,5	-13,9
Dividendes versés		-48,2	-53,1
Flux de trésorerie des activités de financement		484,2	53,4
Variation des liquidités		-61,7	-99,8
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		172,8	272,6
Liquidités à la fin de l'exercice		111,1	172,8
Variation des liquidités		-61,7	-99,8

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Évolution des fonds propres

mio CHF	Capital-actions	Réserves de capitaux	Réserves de bénéfice	Total des fonds propres
État au 31.12.2021	334,5	431,2	492,0	1 257,7
Affectation	–	–	–	–
Versement de dividendes	–	–	–53,1	–53,1
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	–	–	–	–
Résultat de l'entreprise 2022	–	–	96,4	96,4
État au 31.12.2022	334,5	431,2	535,3	1 301,0
Affectation	–	–	–	–
Versement de dividendes	–	–	–48,2	–48,2
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	–	–	–	–
Résultat de l'entreprise 2023	–	–	100,0	100,0
État au 31.12.2023	334,5	431,2	587,1	1 352,8

Le capital-actions se compose de 334 495 151 actions nominatives (exercice précédent: 334 495 151) entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune. Au 31 décembre 2023, Swissgrid dispose d'un capital-actions conditionnel plafonné à CHF 112 939 487, divisé en 112 939 487 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 chacune (exercice précédent: CHF 112 939 487, divisé en 112 939 487 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 chacune).

La part non distribuable des réserves de bénéfices et de capital s'élève à CHF 167,25 millions (exercice précédent: CHF 167,25 millions).

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les comptes annuels 2023 de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements monétaires comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaie étrangère sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

Le poste Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte sont disponibles au plus tôt six semaines après la fourniture de la prestation. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

En ce qui concerne les activités définies dans l'ordonnance sur l'instauration d'une réserve hydroélectrique (OIRH), il s'agit, conformément aux dispositions de la présentation des comptes, de relations d'intermédiation, raison pour laquelle seule la valeur des prestations fournies par l'entreprise elle-même est présentée dans le segment Réserve d'électricité.

Activités visées par la LApEI / OIRH

Différences de couverture (excédents et déficits)

En application de l'art. 14 LApEI ou OIRH, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs, selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des

différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI est défini à l'article 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). Il est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation au coût moyen pondéré du capital de l'exercice sous revue (= $WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$, plus les impôts.

Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent de l'actif circulant net mensuel ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital, selon le Capital Asset Pricing Model (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Les taux du coût du capital fixés par les autorités sur la base de cette méthode de calcul sont de 3,83% pour 2023 ($WACC_{t+0}$) et de 3,98% pour 2025 ($WACC_{t+2}$).

EBIT selon l'OIRH

Pour le segment Réserve d'électricité, il en résulte un résultat avant intérêts et impôts (EBIT) neutre en raison du principe de couverture des coûts imposé par la loi. Les coûts des financements externes peuvent être imputés conformément à l'art. 22 OIRH et sont compris dans les charges d'exploitation.

Imputabilité des coûts d'exploitation et de capital

L'EICom a le droit de vérifier a posteriori l'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt exécutoire a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange importantes, dont l'utilisation est susceptible de se prolonger et qui ne sont utilisées qu'en association avec un élément de l'actif immobilisé, sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Sous-stations: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation: durée du contrat
- Logiciels: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes de dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction / immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction ou des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital, mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisés pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée allant jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur

valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsque survient un engagement probable dû à des événements antérieurs et dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Dans le cas contraire, les engagements conditionnels sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Prévoyance professionnelle

Swissgrid est affiliée à une institution collective de branche (CPE Fondation de prévoyance Énergie). Il s'agit d'une institution de prévoyance juridiquement indépendante. Les membres de cette institution de prévoyance sont l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la société employés pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier suivant leur 17^e anniversaire. De même, les membres du Conseil d'administration doivent être assurés dans l'institution de prévoyance aux conditions définies dans le règlement de prévoyance de la CPE Fondation de Prévoyance Énergie. Toutes les personnes affiliées à l'institution de prévoyance sont assurées en cas d'invalidité et de décès. À partir du 1^{er} janvier suivant leur 24^e anniversaire, elles sont également assurées pour les prestations de vieillesse.

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif, car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur. Tout avantage issu de réserves de cotisations de l'employeur librement disponibles est inscrit à l'actif.

Un engagement économique (par exemple sous forme de répercussions négatives sur de futures liquidités suite à un déficit au sein de l'institution de prévoyance) est comptabilisé si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies. Les contributions limitées à la période, la différence entre l'avantage économique calculé chaque année issu d'excédents de couverture au sein de l'institution de prévoyance et les engagements ainsi que la modification de la réserve de cotisations de l'employeur sont inscrites comme charges de personnel dans le compte de résultat.

Transactions avec des proches

Par proches, on entend les organisations et les personnes pouvant exercer une influence directe ou indirecte importante sur les décisions financières ou opérationnelles de Swissgrid. Les actionnaires qui détiennent, seuls ou avec d'autres actionnaires, au moins 20% des droits de vote au sein de Swissgrid sont considérés comme des proches. Outre la part des droits de vote, d'autres critères sont pris en compte pour les actionnaires (notamment la représentation dans les comités, la possibilité d'exercer une influence en raison de la structure de l'actionnariat). Les filiales d'actionnaires proches entrent également dans la catégorie des proches, de même que les centrales partenaires détenues à 100% par des actionnaires proches ou dominées par un actionnaire proche. Les entreprises sur lesquelles Swissgrid exerce une influence déterminante entrent également dans la catégorie des proches. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction sont également considérés comme des proches. Dans la mesure où les relations entretenues avec les proches sont effectives et importantes, elles sont publiées dans l'annexe des comptes annuels. Toutes les transactions sont exécutées aux conditions pratiquées sur le marché.

Information sectorielle

L'information sectorielle se base sur les groupes de tarifs définis par la LApEI, sur le segment Réserve d'électricité (OIRH) ainsi que sur les autres activités et est élaborée selon la structure de reporting interne à l'entreprise.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts courants sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période. La régularisation des impôts différés sur le bénéfice repose sur une appréciation orientée bilan et tient compte des répercussions futures au niveau de l'impôt sur le bénéfice.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change et de prix du marché. Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir de futurs flux de trésorerie attendus. Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses susceptibles d'influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et des engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent nécessiter des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont également influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Voir également à ce sujet les commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LApEI / OIRH» dans la note 1 ainsi que les explications au paragraphe suivant.

3. Procédures juridiques

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'EiCom approuve leur imputation dans les tarifs. L'EiCom a le droit de vérifier a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Actuellement, l'EiCom n'a ouvert aucune procédure ayant pour objet l'examen des coûts imputables de Swissgrid. Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être considérées comme imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc pris en compte dans les différences de couverture. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait sur des comptes annuels futurs.

Procédures de tiers

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est une partie impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid, si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

4. Rapport sectoriel

Pour le rapport sectoriel, les prestations propres activées ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

Les autres activités incluent la gestion des congestions.

Rapport sectoriel 2023

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Réserve d'électricité	Autres activités
Chiffre d'affaires net	1 219,2	525,7	512,9	167,3	21,0	-7,7	1 219,2	-	-
Autre produit d'exploitation	19,9	3,0	0,6	-	-	-	3,6	-	16,3
Variation des différences de couverture	216,4	-37,2	170,9	77,2	-2,7	-	208,2	8,2	-
Total des produits d'exploitation ¹	1 455,5	491,5	684,4	244,5	18,3	-7,7	1 431,0	8,2	16,3
Charges d'approvisionnement	-899,9	-14,9	-646,6	-229,2	-16,9	7,7	-899,9	-	-

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Réserve d'électricité	Autres activités
Marge brute	555,6	476,6	37,8	15,3	1,4	–	531,1	8,2	16,3
Charges d'exploitation	–271,3	–223,5	–21,8	–2,9	–0,5	–	–248,7	–8,2	–14,4
Amortissements et dépréciations	–146,1	–141,3	–2,6	–0,4	–0,1	–	–144,4	–	–1,7
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	138,2	111,8	13,4	12,0	0,8	–	138,0	–	0,2

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents de couverture, sinon à des déficits.

¹ Le total des produits d'exploitation dans le rapport sectoriel est inférieur à celui du compte de résultat à hauteur du montant des prestations propres activées (CHF 22,5 millions).

Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Réserve d'électricité	Autres activités
Chiffre d'affaires net	1 219,2	525,7	512,9	167,3	21,0	–7,7	1 219,2	–	–
Autre produit d'exploitation	19,9	3,0	0,6	–	–	–	3,6	–	16,3
Charges d'approvisionnement	–899,9	–14,9	–646,6	–229,2	–16,9	7,7	–899,9	–	–
Charges d'exploitation	–271,3	–223,5	–21,8	–2,9	–0,5	–	–248,7	–8,2	–14,4
Amortissements et dépréciations	–146,1	–141,3	–2,6	–0,4	–0,1	–	–144,4	–	–1,7
Intérêts théoriques et impôts (EBIT)	–138,2	–111,8	–13,4	–12,0	–0,8	–	–138,0	–	–0,2
Variation des différences de couverture	–216,4	37,2	–170,9	–77,2	2,7	–	–208,2	–8,2	–

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents de couverture, sinon à des déficits.

Rapport sectoriel 2022

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Réserve d'électricité	Autres activités
---------	-------	-----------------------	---	---	--	--------------	-------------------------------------	-----------------------	------------------

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Réserve d'électricité	Autres activités
Chiffre d'affaires net	987,1	571,8	321,7	95,6	15,7	-17,7	987,1	-	-
Autre produit d'exploitation	19,7	1,8	0,2	-	-	-	2,0	-	17,7
Variation des différences de couverture	370,7	-107,1	346,9	134,3	-4,0	-	370,1	0,6	-
Total des produits d'exploitation ¹	1 377,5	466,5	668,8	229,9	11,7	-17,7	1 359,2	0,6	17,7
Charges d'approvisionnement	-866,2	-11,4	-642,9	-219,3	-10,3	17,7	-866,2	-	-
Marge brute	511,3	455,1	25,9	10,6	1,4	-	493,0	0,6	17,7
Charges d'exploitation	-230,4	-192,2	-20,2	-2,6	-0,4	-	-215,4	-0,6	-14,4
Amortissements et dépréciations	-155,7	-148,9	-3,3	-0,4	-0,1	-	-152,7	-	-3,0
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	125,2	114,0	2,4	7,6	0,9	-	124,9	-	0,3

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents de couverture, sinon à des déficits.

¹ Le total des produits d'exploitation dans le rapport sectoriel est inférieur à celui du compte de résultat à hauteur du montant des prestations propres activées (CHF 20,2 millions).

Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Réserve d'électricité	Autres activités
Chiffre d'affaires net	987,1	571,8	321,7	95,6	15,7	-17,7	987,1	-	-
Autre produit d'exploitation	19,7	1,8	0,2	-	-	-	2,0	-	17,7
Charges d'approvisionnement	-866,2	-11,4	-642,9	-219,3	-10,3	17,7	-866,2	-	-
Charges d'exploitation	-229,8	-192,2	-20,2	-2,6	-0,4	-	-215,4	-0,6	-14,4
Amortissements et dépréciations	-155,7	-148,9	-3,3	-0,4	-0,1	-	-152,7	-	-3,0
Intérêts théoriques et impôts (EBIT)	-125,2	-114,0	-2,4	-7,6	-0,9	-	-124,9	-	-0,3
Variation des différences de couverture	-370,1	107,1	-346,9	-134,3	4,0	-	-370,1	-0,6	-

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents de

couverture, sinon à des déficits.

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) des activités par segment visées par la LApEI correspond aux coûts de capital sur les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation investies, plus les impôts (cf. note 1). Les positions des produits et des charges des quatre segments relatifs aux activités visées par la LApEI sont représentées dans la note 5.

Utilisation du réseau

Le segment Utilisation du réseau est financé pour l'essentiel par divers tarifs d'utilisation du réseau. Par ailleurs, les recettes issues de la vente aux enchères des capacités de congestion aux frontières nationales sont affectées à ce segment afin de couvrir les coûts imputables du réseau de transport, dès lors que l'ECom donne son feu vert. Une partie des compensations pour le réseau de transit international (ITC) fait également partie de ce segment, l'autre partie étant affectée au segment Pertes de transport.

Le chiffre d'affaires net de ce segment s'élève pour l'exercice 2023 à CHF 525,7 millions, soit une baisse de CHF 46,1 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par la baisse de CHF 54,3 millions des revenus de ventes aux enchères affectés à ce segment pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport, ainsi que par la baisse de CHF 6,6 millions des revenus ITC. En revanche, les recettes tarifaires pour l'utilisation du réseau ont augmenté de CHF 14,8 millions. Les charges d'approvisionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à CHF 14,9 millions, soit, en raison de la hausse des coûts du redispach national, une hausse de CHF 3,5 millions par rapport à celles de l'exercice précédent (CHF 11,4 millions).

Pour l'exercice 2023, le chiffre d'affaires net est supérieur aux coûts, d'où un excédent de CHF 37,2 millions.

Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement

Le chiffre d'affaires net de ce segment a augmenté de CHF 191,2 millions par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse des recettes tarifaires de CHF 149,8 millions, de la hausse des recettes provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan de CHF 33,9 millions ainsi que de la hausse de CHF 7,5 millions des revenus de ventes aux enchères affectés à ce segment pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport.

Les principales positions de charges de ce segment sont la mise en réserve de puissance de réglage, c'est-à-dire la mise en réserve de capacités des centrales afin de maintenir l'équilibre entre la consommation et l'injection d'énergie, les coûts de l'énergie PSS ainsi que les coûts de maintien de la tension supportés proportionnellement par ce segment. Avec CHF 646,6 millions, les coûts d'acquisition dans ce segment sont au niveau de ceux de l'exercice précédent (CHF 642,9 millions).

Pour l'exercice 2023, les coûts dépassent le chiffre d'affaires net réalisé, d'où un déficit de CHF 170,9 millions.

Pertes de transport (prestations de services système individuelles)

Ce segment indique les charges et les revenus liés aux pertes de transport dans le réseau de transport. Outre les recettes tarifaires, une partie des revenus de ventes aux enchères est affectée à ce segment pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport et les revenus ITC.

L'acquisition d'énergie en compensation des pertes de transport se fait d'une part par le biais d'appels d'offres anticipés et d'autre part sur le marché spot. Le chiffre d'affaires net réalisé dans ce segment s'élève à CHF 167,3 millions, soit une hausse de CHF 71,7 millions par rapport à celui de l'exercice précédent (CHF 95,6 millions). Cette augmentation est due à la hausse des recettes tarifaires de CHF 43,9 millions, à la hausse des revenus ITC de CHF 23,4 millions ainsi qu'à la hausse des revenus de ventes aux enchères affectés à ce segment pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport de CHF 4,4 millions. Les coûts d'acquisition dans ce segment s'élèvent à CHF 229,2 millions pour l'exercice sous revue (exercice précédent: CHF 219,3 millions).

En 2023, les recettes réalisées ont été inférieures aux coûts, ce qui a entraîné un déficit de CHF 77,2 millions.

Énergie réactive (prestations de services système individuelles)

La fourniture d'énergie réactive pour maintenir la tension d'exploitation requise est assurée par des accords contractuels avec plusieurs gestionnaires de centrales et de réseaux de distribution.

En raison de l'augmentation des recettes tarifaires, le chiffre d'affaires net de ce segment a augmenté de CHF 5,3 millions par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre CHF 21,0 millions. En revanche, les charges d'approvisionnement s'élèvent à CHF 16,9 millions, soit une hausse de CHF 6,6 millions par rapport à celles de l'exercice précédent (CHF 10,3 millions). L'augmentation des coûts de maintien de la tension supportés proportionnellement par ce segment est responsable de cette hausse.

L'augmentation plus importante des recettes par rapport aux coûts a entraîné un excédent de couverture de CHF 2,7 millions pour l'exercice 2023.

Réserve d'électricité

C'est dans ce segment que sont traités les mandats réglementés par l'OIRH pour l'utilisation de la réserve d'énergie hydraulique ainsi que celle des centrales de réserve, des groupes électrogènes de secours mis en commun et des installations chaleur-force (installations CCF). Le financement sera assuré par les recettes tarifaires à partir de 2024. En vertu des dispositions relatives à la présentation des comptes, ces activités sont des relations d'intermédiation, raison pour laquelle seule la valeur des prestations fournies par l'entreprise elle-même est indiquée dans le segment Réserve d'électricité.

Les coûts résultant des relations d'intermédiation s'élèvent à CHF 403,2 millions pour l'exercice sous revue (exercice précédent: CHF 54,4 millions). Les prestations fournies en interne s'élèvent à CHF 8,2 millions (exercice précédent: CHF 0,6 million) et sont comprises dans les coûts d'exploitation. Aucune recette n'a été réalisée au cours de l'exercice sous revue, ce qui explique que le déficit ait augmenté de CHF 411,4 millions.

5. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement selon la LApEI

mio CHF	Segment	2023	2022
Revenus de tarif Utilisation du réseau	A	506,6	491,8
Revenus ITC nets	A/C	41,8	25,0

mio CHF	Segment	2023	2022
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables	A/B/C	133,0	175,4
Revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et produits de l'échange involontaire	B	256,9	107,1
Groupes-bilan Énergie d'ajustement	B	172,9	139,0
Revenus de tarif Pertes de transport	C	94,7	50,8
Revenus de tarif Énergie réactive	D	21,0	15,7
Éliminations		-7,7	-17,7
Chiffre d'affaires net		1 219,2	987,1
Charges de redispatch national	A	14,9	11,4
Charges de mise en réserve de la puissance de réglage PSS et charge de l'échange involontaire	B	494,4	489,9
Charges de démarrage autonome / marche en îlotage	B	1,4	1,4
Charges de renforcement du réseau	B	8,1	5,4
Charges d'énergie PSS	B	84,6	92,7
Charges de compensation de perte de transport	C	229,2	219,3
Charges de l'énergie réactive / du maintien de la tension	B/D	75,0	63,8
Éliminations		-7,7	-17,7
Charges d'approvisionnement		899,9	866,2

Lettres attribuées aux segments:

A = Utilisation du réseau

B = Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement

C = Pertes de transport (prestations de services système individuelles)

D = Énergie réactive (prestations de services système individuelles)

Le rapport sectoriel se trouve dans la note 4.

Les revenus ITC se décomposent comme suit:

- Compensation utilisation du réseau (A) CHF 4,7 millions (exercice précédent: CHF 11,3 millions)
- Compensation pertes de transport (C) CHF 37,1 millions (exercice précédent: CHF 13,7 millions)

La compensation ITC pour l'utilisation du réseau et les pertes de transport correspond au revenu net. Les taxes de surveillance dues à l'EiCom et à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), d'un montant de CHF 4,9 millions (exercice précédent: CHF 4,6 millions) sont déduites au prorata du revenu brut de CHF 5,3 millions pour l'utilisation du réseau (exercice précédent: CHF 13,4 millions) et de CHF 41,4 millions pour les pertes de transport (exercice précédent: CHF 16,3 millions).

Les revenus de ventes aux enchères destinés à couvrir les coûts imputables du réseau de transport sont répartis comme suit:

- Utilisation du réseau (A): CHF 14,4 millions (exercice précédent: CHF 68,7 millions)
- PSS générales (B): CHF 83,1 millions (exercice précédent: CHF 75,6 millions)
- Pertes de transport (C): CHF 35,5 millions (exercice précédent: CHF 31,1 millions)

Les charges d'énergie réactive / du maintien de la tension sont réparties comme suit:

- PSS générales (B): CHF 58,1 millions (exercice précédent: CHF 53,5 millions)
- Énergie réactive (D): CHF 16,9 millions (exercice précédent: CHF 10,3 millions)

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

6. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2023	2022
Règlement gestion des congestions	16,3	17,5
Autres	3,6	2,2
	19,9	19,7

7. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2023	2022
Entretien du réseau	25,1	18,3
Commande des installations de réseau	0,4	0,4
Autres prestations dans le secteur du réseau	23,5	25,8
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	56,9	49,5
Démantèlement d'éléments de réseau	–	–4,6
Maintenance matériel et logiciels	17,9	14,9
	123,8	104,3

Le poste Autres prestations dans le secteur du réseau comprend les indemnités versées pour les servitudes, y compris les prestations de tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte.

Plusieurs mesures ont été lancées avec le début de la mise en œuvre de la Stratégie 2027, ce qui explique l'augmentation des coûts liés aux prestations de projet, de conseil et en nature ainsi qu'à la maintenance du matériel et des logiciels au cours de l'exercice sous revue.

8. Charges de personnel

Personnel

mio CHF	2023	2022
Salaires, bonus, allocations	105,5	93,7
Assurances du personnel	20,8	18,6
Autres charges de personnel	4,8	4,7
	131,1	117,0
Effectifs au 31.12.		
Contrats de travail à durée indéterminée		
Nombre de personnes	774,0	685,0
Équivalents temps plein	734,8	644,3
Contrats de travail à durée déterminée		
Nombre de personnes	19,0	18,0
Équivalents temps plein	13,5	14,8

Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts de formation initiale et continue, les frais de recrutement, les frais forfaitaires, ainsi que les contributions aux frais de restauration à l'extérieur des collaboratrices et collaborateurs.

Rétributions versées à la Direction

mio CHF	2023	2022
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	1,83	1,80
Rémunérations variables	0,81	0,73
Prestations de prévoyance ¹	0,50	0,49
Total des rétributions versées aux membres de la Direction	3,14	3,04
Dont au membre de la Direction le mieux rémunéré		
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	0,52	0,51
Rétributions variables	0,25	0,24
Prestations de prévoyance ¹	0,15	0,15
Total des rétributions versées au membre de la Direction le mieux rémunéré	0,92	0,90

¹ Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle.

Des informations complémentaires sur les membres de la Direction figurent dans le rapport de Gouvernance d'entreprise.

9. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2023	2022
Loyers	10,1	9,2
Rentes de droit de superficie	4,2	4,8
Location d'installations de communication / frais de télécommunication	3,4	2,9
Honoraires et frais du Conseil d'administration y compris prestations sociales	0,8	0,9
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,4	1,7
Taxes, redevances, concessions	4,8	3,7
Assurances	2,4	2,3
Autres frais d'administration	10,8	3,8
	38,9	29,3

Les autres charges administratives comprennent pour la première fois des coûts de financement externe de CHF 6,1 millions qui ont été générés en relation avec les tâches supplémentaires confiées par la Confédération à Swissgrid dans le segment Réserve d'électricité et qui constituent des coûts imputables conformément à l'art. 22 OIRH.

Les honoraires et frais des membres du Conseil d'administration représentent des rétributions brutes fixes, y compris les éventuelles cotisations salariales à la prévoyance professionnelle, qui sont déduites. La rétribution versée au président du Conseil d'administration s'est élevée à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2023 une rétribution au pro rata temporis comprise entre CHF 57 500 et CHF 77 500, frais forfaitaires compris (exercice précédent: entre CHF 57 500 et CHF 72 700).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de Gouvernance d'entreprise.

10. Produits financiers

mio CHF	2023	2022
Produit des intérêts sur les dépôts à terme	0,6	0,2
Autres produits financiers	1,4	1,5
	2,0	1,7

Les autres produits financiers comprennent le dividende de la Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT) pour un montant de CHF 0,5 million (exercice précédent: CHF 0,6 million).

11. Charges financières

mio CHF	2023	2022
Intérêts des emprunts	14,0	11,1
Intérêts des prêts convertibles et prêts	5,5	2,7
Commissions de mise à disposition	0,6	0,2
Autres charges financières	0,7	0,7
	20,8	14,7

Les engagements financiers ont augmenté au cours de l'exercice sous revue pour le financement des investissements courants et des charges d'approvisionnement. Cette augmentation entraîne une hausse des charges financières par rapport à l'exercice précédent.

12. Impôts sur le bénéfice

mio CHF	2023	2022
Impôts sur le bénéfice courants	21,6	20,2
Variation des impôts différés	-2,2	-4,4
	19,4	15,8

Un taux d'imposition moyen de 16,3% (exercice précédent: 16,8%) a été utilisé pour le calcul des impôts sur le bénéfice courants, et les impôts différés pour 2023 ont été calculés à partir d'un taux d'imposition prévu de 15,6% (exercice précédent: 15,7%).

Le taux d'imposition moyen effectif calculé sur la base du résultat avant impôts s'élève à 16,3% (exercice précédent: 14,1%).

13. Actif immobilisé

Tableau des immobilisations corporelles 2023

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Sous-stations	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2023	246,9	2 283,9	2 943,6	255,0	55,7	5 785,0
Entrées	29,2	1,8	4,4	0,1	2,0	37,5
Sorties	-	-15	-8,7	-0,2	-0,1	-24,0
Reclassification	5,4	3,1	-10,0	0,9	0,7	0,1
Valeur d'acquisition au 31.12.2023	281,5	2 273,8	2 929,3	255,8	58,3	5 798,7

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Sous-stations	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Amortissements cumulés au 1.1.2023	5,2	1 518,3	1 764,3	84,8	49,2	3 421,8
Amortissements	–	67,4	47,3	6,9	4,9	126,5
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–15,0	–8,7	–0,2	–0,1	–24,0
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2023	5,2	1 570,7	1 802,9	91,5	54,0	3 524,3
Valeur comptable nette au 1.1.2023	241,7	765,6	1 179,3	170,2	6,5	2 363,2
Valeur comptable nette au 31.12.2023	276,3	703,1	1 126,4	164,3	4,3	2 274,4

Tableau des immobilisations corporelles 2022

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Sous-stations	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2022	462,2	2 242,0	2 790,6	252,3	62,9	5 810,0
Entrées	3,9	0,3	1,8	–	0,1	6,0
Sorties	–	–11,2	–9,9	–1,4	–12,3	–34,8
Reclassification	–219,2	52,8	161,1	4,1	5,0	3,8
Valeur d'acquisition au 31.12.2022	246,9	2 283,9	2 943,6	255,0	55,7	5 785,0
Amortissements cumulés au 1.1.2022	5,2	1 458,9	1 728,2	79,2	54,3	3 325,8
Amortissements	–	69,7	45,6	6,9	7,3	129,5
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–10,4	–9,5	–1,3	–12,3	–33,5
Reclassification	–	0,1	–	–	–0,1	–
Amortissements cumulés au 31.12.2022	5,2	1 518,3	1 764,3	84,8	49,2	3 421,8
Valeur comptable nette au 1.1.2022	457,0	783,1	1 062,4	173,1	8,6	2 484,2
Valeur comptable nette au 31.12.2022	241,7	765,6	1 179,3	170,2	6,5	2 363,2

Les investissements bruts dans les immobilisations corporelles s'élèvent à CHF 254,1 millions (exercice précédent: CHF 232,6 millions), dont CHF 216,6 millions (exercice précédent: CHF 226,6 millions) ont été financés par les revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour des fournitures transfrontalières. Au cours de l'exercice sous revue, des coûts de projet de CHF 0,1 million ont été transférés des immobilisations incorporelles en développement vers les installations en construction (exercice précédent: des installations en construction vers les immobilisations incorporelles en développement pour un montant de CHF 0,1 million). Par ailleurs, au cours de l'exercice sous revue, les financements externes reclassés des installations en construction dans les lignes ont dépassé les investissements bruts à hauteur de CHF 10,0 millions.

En 2023, des immobilisations corporelles s'élevant à CHF 21,2 millions ont également été acquises par

des proches (exercice précédent: CHF 20,1 millions).

Tableau des immobilisations incorporelles 2023

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation			Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
	acquises	créées	Total	acquis	créé	Total	acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2023	6,2	2,9	9,1	191,4	–	191,4	134,2	60,9	195,1	331,8	63,8	395,6
Entrées	1,6	0,6	2,2	–	–	–	1,0	0,3	1,3	2,6	0,9	3,5
Sorties	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Reclassification	–5,1	–2,5	–7,6	–	–	–	5,7	1,8	7,5	0,6	–0,7	–0,1
Valeur d'acquisition au 31.12.2023	2,7	1,0	3,7	191,4	–	191,4	140,9	63,0	203,9	335,0	64,0	399,0
Amortissements cumulés au 1.1.2023	–	–	–	95,4	–	95,4	121,8	55,6	177,4	217,2	55,6	272,8
Amortissements	–	–	–	5,8	–	5,8	10,0	3,8	13,8	15,8	3,8	19,6
Dépréciations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Reclassification	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2023	–	–	–	101,2	–	101,2	131,8	59,4	191,2	233,0	59,4	292,4
Valeur comptable nette au 1.1.2023	6,2	2,9	9,1	96,0	–	96,0	12,4	5,3	17,7	114,6	8,2	122,8
Valeur comptable nette au 31.12.2023	2,7	1,0	3,7	90,2	–	90,2	9,1	3,6	12,7	102,0	4,6	106,6

Tableau des immobilisations incorporelles 2022

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation			Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
	acquises	créées	Total	acquis	créé	Total	acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2022	11,0	4,0	15,0	191,4	–	191,4	148,7	62,8	211,5	351,1	66,8	417,9
Entrées	0,3	0,1	0,4	–	–	–	0,3	–	0,3	0,6	0,1	0,7
Sorties	–	–	–	–	–	–	–20,1	–3,0	–23,1	–20,1	–3,0	–23,1
Reclassification	–5,1	–1,2	–6,3	–	–	–	5,3	1,1	6,4	0,2	–0,1	0,1
Valeur d'acquisition au 31.12.2022	6,2	2,9	9,1	191,4	–	191,4	134,2	60,9	195,1	331,8	63,8	395,6

	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation		Logiciels			Total immobilisations incorporelles			
Amortissements cumulés au 1.1.2022	–	–	–	89,4	–	89,4	128,8	52,8	181,6	218,2	52,8	271,0
Amortissements	–	–	–	6,0	–	6,0	13,1	5,8	18,9	19,1	5,8	24,9
Dépréciations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–	–	–20,1	–3,0	–23,1	–20,1	–3,0	–23,1
Reclassification	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2022	–	–	–	95,4	–	95,4	121,8	55,6	177,4	217,2	55,6	272,8
Valeur comptable nette au 1.1.2022	11,0	4,0	15,0	102,0	–	102,0	19,9	10,0	29,9	132,9	14,0	146,9
Valeur comptable nette au 31.12.2022	6,2	2,9	9,1	96,0	–	96,0	12,4	5,3	17,7	114,6	8,2	122,8

Les investissements bruts en immobilisations incorporelles s'élevaient à CHF 25,4 millions (exercice précédent: CHF 24,8 millions), dont CHF 21,9 millions (exercice précédent: CHF 24,1 millions) ont été financés par les revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour des fournitures transfrontalières. En outre, des immobilisations incorporelles d'un montant de CHF 0,3 million ont été acquises par des proches en 2023 (exercice précédent: CHF 0,2 million).

14. Immobilisations financières

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Participations	5,2	5,6
Autres immobilisations financières	0,9	0,9
	6,1	6,5

Swissgrid détient les participations suivantes, inscrites au bilan dans les immobilisations financières:

	Capital-actions en mio	Part en %
Joint Allocation Office (JAO)	A 0,125	4,0
TSCNET Services GmbH	B 0,040	6,25
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Electricité SAS (HGRT)	C 52,119	5,0
Pronovo AG	D 0,100	100,0
ecmt AG	E 0,100	31,0
Equigy B.V.	F 0,050	20,0

Lettres utilisées pour le lieu et la monnaie:

A = Luxembourg (Lux) | monnaie EUR

B = Munich (D) | monnaie EUR
 C = Paris (F) | monnaie EUR
 D = Frick (CH) | monnaie CHF
 E = Embrach (CH) | monnaie CHF
 F = Arnhem (NL) | monnaie EUR

Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (art. 963 CO) n'est pas satisfait, soit les filiales n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LEne.

Les données sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

15. Différences de couverture

mio CHF	Transport	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Réserve d'électricité	Différences de couverture totales nettes	dont excédents	dont déficits
État au 31.12.2021	258,2	29,8	15,8	22,5	–	326,3	–	326,3
Variation 2022	–107,1	346,9	134,3	–4,0	0,6	370,7	–	–
Reclassification	4,9	–8,6	–	–	–	–3,7	–	–
État au 31.12.2022	156,0	368,1	150,1	18,5	55,0	747,7	–	747,7
Variation 2023	–37,2	170,9	77,2	–2,7	8,2	216,4	–	–
Variation de la relation d'intermédiation 2023	–	–	–	–	403,2	403,2	–	–
État au 31.12.2023	118,8	539,0	227,3	15,8	466,4	1 367,3	–	1 367,3
dont à court terme	17,3	224,9	85,0	4,4	392,1	723,7	–	723,7

Les valeurs négatives correspondent à des excédents de couverture, les autres à des déficits.

De plus amples informations sur les différences de couverture (fonctionnement, incertitudes relatives aux estimations, procédures juridiques) figurent dans les notes 1, 2 et 3.

16. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Sur la base d'un mandat légal, Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires à titre fiduciaire.

Actifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Créances résultant de livraisons et de prestations	15,3	28,6
Autres créances	1,5	3,1
Comptes de régularisation actifs	5,3	8,6
Liquidités	11,8	13,9
	33,9	54,2

Passifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Engagements résultant de livraisons et de prestations	27,7	32,9
Comptes de régularisation passifs	6,2	21,3
	33,9	54,2

Les produits et leur utilisation se présentent comme suit:

Ventes aux enchères

mio CHF	2023	2022
Part au revenu Suisse	368,9	425,4
Règlement gestion des congestions	-17,2	-20,2
Revenu net	351,7	405,2
Réduction des coûts imputables du réseau de transport	-123,1	-135,0
Revenu des ventes aux enchères pour les investissements dans le réseau	-228,6	-250,7
Revenu des ventes aux enchères non distribué	-	19,5

Par décision de l'EiCom du 22 février 2022 et en vertu du complément à la décision du 7 février 2023, des revenus de ventes aux enchères réalisés au cours de l'exercice 2023 à hauteur de CHF 351,7 millions ont pu être versés à Swissgrid (exercice précédent: CHF 385,7 millions).

17. Créances résultant de livraisons et de prestations

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Créances résultant de livraisons et de prestations	222,3	234,6
Corrections de valeur individuelles	-	-

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
	222,3	234,6

18. Autres créances

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Taxe sur la valeur ajoutée	–	39,3
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	1,2	1,2
Autres	17,8	18,7
	19,0	59,2

Le poste Autres créances comprend les créances liées aux frais d'exécution 2023 pour la gestion des congestions, d'un montant de CHF 16,3 millions (exercice précédent: CHF 17,5 millions).

19. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Prestations délivrées non facturées	93,4	108,3
Divers	18,5	20,3
	111,9	128,6

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires ainsi que les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

20. Engagements financiers

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts	1 915,0	1 715,0
Prêts convertibles	41,0	72,1
Prêts	580,1	200,1
Total engagements financiers	2 536,1	1 987,2
dont à court terme	510,0	231,1

Emprunts

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,625%	2013–2025	30.01.2025

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
150 millions	0,000%	2021–2026	30.06.2026
200 millions	1,900%	2023–2026	30.06.2026
175 millions	1,100%	2022–2027	30.06.2027
150 millions	0,000%	2020–2028	30.06.2028
150 millions	0,625%	2015–2030	25.02.2030
150 millions	0,200%	2020–2032	30.06.2032
110 millions	0,050%	2021–2033	30.06.2033
125 millions	0,150%	2020–2034	30.06.2034
130 millions	0,125%	2020–2036	30.06.2036
100 millions	0,200%	2021–2040	29.06.2040
125 millions	0,050%	2019–2050	30.06.2050

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés à raison d'un cinquième par année à partir de la cinquième année. Ces prêts sont également assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont indemnisés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts, les échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

Position	Taux d'intérêt (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	plus de 5 ans	Total
État au 31 décembre 2023					
Prêts convertibles	3,36 – 3,41%	30,0	11,0	–	41,0
Prêts	0,00 – 2,40%	480,0	100,0	0,1	580,1
État au 31 décembre 2022					
Prêts convertibles	3,36 – 3,93%	31,1	39,2	1,8	72,1
Prêts	0,00%	200,0	–	0,1	200,1

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leur valeur nominale.

Lignes de crédit bancaires

Les lignes de crédit autorisées totalisent CHF 950 millions. Sur ce total, au 31 décembre 2023, CHF 145 millions ont été utilisés.

21. Provisions

mio CHF	Démantèlement	Frais de procédures en justice	Impôts différés	Total provisions
État au 31 décembre 2021	6,1	0,5	38,3	44,9
Formation	–	0,1	–	0,1
Utilisation	–	–	–	–
Dissolution	4,6	0,2	4,4	9,2
État au 31 décembre 2022	1,5	0,4	33,9	35,8
Formation	–	0,1	–	0,1
Utilisation	–	–	–	–
Dissolution	–	0,1	2,2	2,3
État au 31 décembre 2023	1,5	0,4	31,7	33,6
dont à court terme	–	0,1	–	0,1

Frais de procédures en justice

Le montant de la provision comprend les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

22. Autres engagements

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Taxe sur la valeur ajoutée	10,8	–
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	0,7	0,7
Autres	2,0	–
	13,5	0,7

Le poste Autres comprend notamment les engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Énergie à hauteur de CHF 1,7 million (sur l'exercice précédent, aucun engagement ouvert à la date de clôture du bilan).

23. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Prestations délivrées non facturées	61,2	79,7
Personnel et assurances du personnel	15,4	12,7
Intérêts courus et agio d'émission obligataire	19,0	12,6
Impôts	15,2	13,4

24. Créances conditionnelles

Méthode de décompte pour le supplément PSS

Dans sa directive 4/2018, l'EiCom a défini la méthode de décompte pour le supplément PSS. La mise en œuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid.

25. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Joint Allocation Office (JAO)

En sa qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En sa qualité de sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Equigy B.V.

En sa qualité de sociétaire d'Equigy B.V., Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Baux de longue durée

Des baux de longue durée aux échéances fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e -10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2023	6,3	40,8	59,4	106,5
31.12.2022	5,7	35,9	60,4	102,0

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du siège principal de Swissgrid à Aarau.

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e -5 ^e année	Total
31.12.2023	1,2	0,9	2,1
31.12.2022	1,1	1,6	2,7

26. Instruments financiers dérivés

Swissgrid a conclu des instruments financiers dérivés afin de couvrir partiellement le risque de prix du marché découlant des futurs coûts d'acquisition des pertes de transport. Le montant nominal de ces instruments s'élève à EUR 208,5 millions (exercice précédent: EUR 121,3 millions), et les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2023 atteignent EUR 96,9 millions (exercice précédent: EUR 5,4 millions).

27. Prévoyance professionnelle

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance

mio CHF	Excédent/ Découvert	Part économique de l'organisation		Variation vs exercice précédent et influençant le résultat de l'exercice sous revue	Montants délimités sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022			2023	2022
Institutions de prévoyance sans excédent de couverture / découvert (CPE)	–	–	–	–	12,2	12,2	11,0
Total	–	–	–	–	12,2	12,2	11,0

Swissgrid est affiliée à la caisse de prévoyance commune chez la CPE Fondation de prévoyance Énergie (CPE). Pour cette raison, il est impossible de déterminer un avantage économique ou un engagement économique sur la base du contrat d'affiliation individuel. Au 31 décembre 2023, la caisse de prévoyance commune présentait un taux de couverture de 113,9% (exercice précédent: 107,7%).

28. Transactions avec des proches

Transactions avec des proches en mio CHF	2023	2022
Total des produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net	495,8	421,3
dont Utilisation du réseau	326,1	330,9
dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	87,0	42,4
dont Pertes de transport	63,2	34,0
dont Énergie réactive	19,5	14,0

Transactions avec des proches en mio CHF	2023	2022
Autre produit d'exploitation	0,1	0,1
Charges d'approvisionnement et charges d'exploitation		
Charges d'approvisionnement	460,7	557,5
dont Utilisation du réseau	14,8	3,0
dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	405,6	506,3
dont Pertes de transport	31,4	43,3
dont Énergie réactive	8,9	4,9
Charges de matériel et prestations de tiers	13,2	14,4
Autres charges d'exploitation	4,4	2,4
Produits financiers		
Charges financières	0,7	1,5

Dans le segment Réserve d'électricité, les coûts envers des personnes proches s'élèvent à CHF 94,5 millions (exercice précédent: CHF 20,9 millions).

Positions ouvertes envers des proches à la date de clôture du bilan en mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Actifs		
Créances résultant de livraisons et de prestations	95,4	94,4
Comptes de régularisation actifs	15,9	17,8
Passifs		
Prêts convertibles et prêts	21,6	42,6
Engagements résultant de livraisons et de prestations	60,4	181,9
Comptes de régularisation passifs	6,3	12,1

Les conditions des relations avec des proches sont décrites dans la note 1.

Comme l'exercice précédent, aucune transaction n'a été effectuée avec des membres du Conseil d'administration ou de la Direction au cours de l'exercice sous revue, à l'exception des rétributions ordinaires.

29. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2023 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2023 ont été approuvés le 15 avril 2024 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Rapport de l'auditeur



Rapport de l'auditeur

A l'Assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Rapport sur l'audit

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Swissgrid SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, l'évolution des fonds propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des états financiers de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2023, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de 138.2 Mio. CHF (AP: 125.2 Mio. CHF). La variation des différences de couverture s'élève à +216.4 Mio. (AP: +370.7 Mio. CHF).

L'EBIT devant être indiqué dans les états financiers de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles et l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les états financiers.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des états financiers Swiss GAAP RPC à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Activités visées par la LApEI/OIRH), à la note «3. Procédures juridiques» et à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Variation des différences de couverture par segment) ainsi qu'à la note «15. Différences de couverture».

Notre approche

- Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:
- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (EiCom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les états financiers.



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2023, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de 1'219.2 Mio. CHF (AP: 987.1 Mio CHF). Les charges d'approvisionnement s'élèvent à 899.9 Mio. CHF (AP: 866.2 Mio. CHF).

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement, il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement, voir l'annexe des états financiers Swiss GAAP RPC à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» et à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Rapport sectoriel 2023) ainsi qu'à la note «5. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement selon la LAPeI».

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les états financiers en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux états financiers ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers conformément aux Swiss GAAP FER, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les états financiers en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit états financiers de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

KPMG AG

Silvan Jurt
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Beatriz Vazquez
Expert-réviser agréée

Bâle, 15 avril 2024

KPMG AG, Grosspeteranlage 5, CH-4002 Bâle

© 2024 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.

Comptes annuels statutaires

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires net	3	1 219,2	987,1
Autre produit d'exploitation	4	19,9	19,7
Variation des différences de couverture		218,6	365,7
Prestations propres à l'actif		22,5	20,2
Total des produits d'exploitation		1 480,2	1 392,7
Charges d'approvisionnement	3	899,9	866,2
Marge brute		580,3	526,5
Charges de matériel et prestations de tiers	5	123,8	104,3
Charges de personnel	6	131,1	117,0
Autres charges d'exploitation	7	38,9	29,3
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements		286,5	275,9
Amortissements sur immobilisations corporelles		115,8	120,1
Amortissements sur immobilisations incorporelles		36,3	41,5
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		134,4	114,3
Produits financiers		2,0	1,7
Charges financières		20,8	14,7
Résultat avant impôts		115,6	101,3
Impôts sur le bénéfice		21,6	20,2
Bénéfice de l'exercice		94,0	81,1

Comptes annuels statutaires

Bilan

Actifs

mio CHF	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Liquidités		111,1	172,8
Créances résultant de livraisons et de prestations	8	222,3	234,6
Autres créances	9	19,0	59,2
Stocks		0,9	1,1
Comptes de régularisation actifs	10	111,9	128,6
Déficits à court terme		723,7	59,2
Actifs détenus à titre fiduciaire	11	33,9	54,2
Actif circulant		1 222,8	709,7
Immobilisations financières		0,9	0,9
Participations	12	5,2	5,6
Immobilisations corporelles	13	2 131,9	2 209,9
Immobilisations incorporelles	14	240,0	272,9
Déficits à long terme		611,9	654,8
Actif immobilisé		2 989,9	3 144,1
Actif		4 212,7	3 853,8

Passifs

mio CHF	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Engagements résultant de livraisons et de prestations	15	172,8	393,4
Engagements financiers à court terme	18	510,0	231,1
Autres engagements	16	13,5	0,7
Comptes de régularisation passifs	17	110,8	118,4
Provisions à court terme	19	0,1	0,1
Passifs détenus à titre fiduciaire	11	33,9	54,2
Fonds de tiers à court terme		841,1	797,9
Engagements financiers à long terme	18	2 026,1	1 756,1
Provisions à long terme	19	1,8	1,8

mio CHF	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Fonds de tiers à long terme		2 027,9	1 757,9
Fonds de tiers		2 869,0	2 555,8
Capital-actions	20	334,5	334,5
Réserve légale issue du capital		430,1	430,1
Réserves issues d'apports de capital		430,1	430,1
Réserve légale issue du bénéfice		1,6	1,6
Réserve légale générale		1,6	1,6
Réserves facultatives issues du bénéfice		577,5	531,8
Bénéfice au bilan		577,5	531,8
Report à nouveau		483,5	450,7
Bénéfice de l'exercice		94,0	81,1
Fonds propres		1 343,7	1 298,0
Passif		4 212,7	3 853,8

Comptes annuels statutaires

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2023	2022
Bénéfice de l'exercice		94,0	81,1
Charges financières		20,8	14,7
Produits financiers		-2,0	-1,7
Impôts sur les bénéfices		21,6	20,2
Amortissements		152,1	159,8
Bénéfice / Perte provenant de la vente d'actifs immobilisés		-	1,8
Variation des stocks		0,2	0,1
Variation des provisions		-	-4,7
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		12,3	-53,8
Variation des autres créances		40,2	-39,5
Variation des comptes de régularisation actifs		16,7	-47,5
Variation des différences de couverture		-621,8	-420,1
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		-220,6	187,0
Variation des autres engagements		12,8	-1,7
Variation des comptes de régularisation passifs		-11,7	-22,0
Intérêts perçus		0,6	0,2
Impôts payés		-20,6	-23,2
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		-505,4	-149,3
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-254,1	-232,6
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		216,6	226,6
Investissements nets dans des immobilisations corporelles		-37,5	-6,0
Investissements bruts dans des immobilisations incorporelles		-25,4	-24,8
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		21,9	24,1
Investissements nets en immobilisations incorporelles		-3,5	-0,7
Investissements dans des participations		-	-0,5
Désinvestissements Placements financiers		-	2,7
Dividendes reçus		0,5	0,6
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-40,5	-3,9
Variation des engagements financiers à court terme		248,9	-54,6
Variation des engagements financiers à long terme		100,0	-

mio CHF sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2023	2022
Souscription d'emprunts		200,0	175,0
Intérêts payés		-16,5	-13,9
Dividendes versés		-48,2	-53,1
Flux de trésorerie des activités de financement		484,2	53,4
Variation des liquidités		-61,7	-99,8
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		172,8	272,6
Liquidités à la fin de l'exercice		111,1	172,8
Variation des liquidités		-61,7	-99,8

Comptes annuels statutaires

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels de Swissgrid SA, Aarau, ont été dressés selon les dispositions du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations). Les principes d'évaluation appliqués sont décrits ci-dessous.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements monétaires à court terme comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaie étrangère sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

Le poste Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte sont disponibles au plus tôt six semaines après la fourniture de la prestation. Des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent donc être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

En ce qui concerne les activités définies dans l'ordonnance sur l'instauration d'une réserve hydroélectrique (OIRH), il s'agit, conformément aux dispositions de la présentation des comptes, de relations d'intermédiation, raison pour laquelle seule la valeur des prestations fournies par l'entreprise elle-même est présentée dans le segment Réserve d'électricité.

Activités visées par la LApEI / OIRH

Différences de couverture (excédents et déficits)

En application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs, selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture

attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI est défini à l'article 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). Il est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation au coût moyen pondéré du capital de l'exercice sous revue (= $WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture au coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$, plus les impôts.

Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent de l'actif circulant net mensuel ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital, selon le Capital Asset Pricing Model (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Les taux du coût du capital fixés par les autorités sur la base de cette méthode de calcul sont de 3,83% pour 2023 ($WACC_{t+0}$) et de 3,98% pour 2025 ($WACC_{t+2}$).

EBIT selon l'OIRH

Pour le segment Réserve d'électricité, il en résulte un résultat avant intérêts et impôts (EBIT) neutre en raison du principe de couverture des coûts imposé par la loi. Les coûts des financements externes peuvent être imputés conformément à l'art. 22 OIRH et sont compris dans les charges d'exploitation.

Imputabilité des coûts d'exploitation et de capital

L'EICom a le droit de vérifier a posteriori l'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt exécutoire a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange importantes, dont l'utilisation est susceptible de se prolonger et qui ne sont utilisées qu'en association avec un élément de l'actif immobilisé, sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Sous-stations: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation: durée du contrat
- Logiciels: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Les pertes de fusion (goodwill) résultant des fusions au 3 janvier 2013 et au 5 décembre 2015 sont également inscrites à ce poste du bilan. Le goodwill est amorti sur vingt ans de manière linéaire et sa valeur est vérifiée chaque année.

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes de dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction / immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction ou des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Participations

Les participations sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital, mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital, mais qui ont un impact significatif.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisés pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée allant jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsque survient un engagement probable dû à des événements antérieurs et dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Dans le cas contraire, les engagements conditionnels sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts courants sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change et de prix du marché. Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir de futurs flux de trésorerie attendus. Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses susceptibles d'influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et des engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent nécessiter des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture,

ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont également influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Voir également à ce sujet les commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LApEI / OIRH» dans la note 1 ainsi que les explications données dans la note 25.

3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net réalisé au cours de l'exercice 2023 sur tous les segments s'élève à CHF 1219,2 millions. Cela représente, par rapport aux CHF 987,1 millions de l'exercice précédent, une augmentation de CHF 232,1 millions. L'augmentation est principalement due aux segments Prestations de services système générales (CHF 191,2 millions) et Pertes de transport (CHF 71,7 millions). L'augmentation dans le segment Prestations de services système générales résulte de recettes tarifaires plus élevées, de recettes plus importantes provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan ainsi que des revenus de ventes aux enchères plus élevés affectés à ce segment pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport. Le chiffre d'affaires net du segment Pertes de transport a augmenté en raison d'une hausse des recettes tarifaires, d'une augmentation de la part des revenus ITC et des revenus de ventes aux enchères. En revanche, les recettes du segment Utilisation du réseau ont diminué de CHF 46,1 millions par rapport à l'année précédente en raison de la baisse des revenus ITC et des revenus de ventes aux enchères affectés à ce segment. Le chiffre d'affaires du segment Énergie réactive se situe au niveau de l'année précédente.

Charges d'approvisionnement

S'élevant à CHF 899,9 millions, les charges d'approvisionnement sont supérieures de CHF 33,7 millions par rapport à celles de l'exercice précédent (CHF 866,2 millions). Cette augmentation est notamment due à la hausse des coûts dans les segments Énergie réactive (CHF 6,6 millions) et Pertes de transport (CHF 9,9 millions). L'augmentation du segment Énergie réactive est due à la hausse des coûts de maintien de la tension supportés proportionnellement par ce segment. L'augmentation dans le segment Pertes de transport s'explique par des prix plus élevés pour l'acquisition de l'énergie nécessaire à la compensation des pertes de transport. Les coûts dans les segments Utilisation du réseau et Prestations de services système générales se situent en revanche au niveau de l'année précédente. De plus amples informations concernant les différents segments, y compris les répercussions sur les différences de couverture, se trouvent dans les comptes annuels selon les Swiss GAAP RPC dans la note 4.

4. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2023	2022
Règlement gestion des congestions	16,3	17,5
Autres	3,6	2,2
	19,9	19,7

5. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2023	2022
Entretien du réseau	25,1	18,3
Commande des installations de réseau	0,4	0,4
Autres prestations dans le secteur du réseau	23,5	25,8
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	56,9	49,5
Démantèlement d'éléments de réseau	–	–4,6
Maintenance matériel et logiciels	17,9	14,9
	123,8	104,3

Les autres prestations dans le secteur du réseau comportent les indemnités versées pour les servitudes, y compris les prestations de tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte.

Plusieurs mesures ont été lancées avec le début de la mise en œuvre de la Stratégie 2027, ce qui explique l'augmentation des coûts liés aux prestations de projet, de conseil et prestations en nature ainsi qu'à la maintenance du matériel et des logiciels au cours de l'exercice sous revue.

6. Charges de personnel

mio CHF	2023	2022
Salaires, bonus, allocations	105,5	93,7
Assurances du personnel	20,8	18,6
Autres charges de personnel	4,8	4,7
	131,1	117,0

Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts de formation initiale et continue, les frais de recrutement, les frais forfaitaires, ainsi que les contributions aux frais de restauration à l'extérieur des collaboratrices et collaborateurs.

Le nombre moyen de postes à temps plein était supérieur à 250, aussi bien durant l'exercice sous revue que durant l'exercice précédent.

7. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2023	2022
Loyers	10,1	9,2
Rentes de droit de superficie	4,2	4,8

mio CHF	2023	2022
Location d'installations de communication / frais de télécommunication	3,4	2,9
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	0,9
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,4	1,7
Taxes, redevances, concessions	4,8	3,7
Assurances	2,4	2,3
Autres frais d'administration	10,8	3,8
	38,9	29,3

Les autres charges administratives comprennent pour la première fois des coûts de financement externe de CHF 6,1 millions qui ont été générés en relation avec les tâches supplémentaires confiées par la Confédération à Swissgrid dans le segment Réserve d'électricité et qui constituent des coûts imputables conformément à l'art. 22 OIRH.

Les honoraires et frais des membres du Conseil d'administration représentent des rétributions brutes fixes, y compris les éventuelles cotisations salariales à la prévoyance professionnelle, qui sont déduites. La rétribution versée au président du Conseil d'administration s'est élevée à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2023 une rétribution au pro rata temporis comprise entre CHF 57 500 et CHF 77 500, frais forfaitaires compris (exercice précédent: entre CHF 57 500 et CHF 72 700).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de Gouvernance d'entreprise.

8. Créances résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2023, les créances résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 57,2 millions (exercice précédent: CHF 63,6 millions).

9. Autres créances

Le poste Autres créances comprend les créances liées aux frais d'exécution 2023 pour la gestion des congestions, d'un montant de CHF 16,3 millions (exercice précédent: CHF 17,5 millions).

10. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Prestations délivrées non facturées	93,4	108,3
Divers	18,5	20,3
	111,9	128,6

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires ainsi que les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

11. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Par décision de l'EiCom du 22 février 2022 et en vertu du complément à la décision du 7 février 2023, des revenus de ventes aux enchères réalisés au cours de l'exercice 2023 à hauteur de CHF 351,7 millions ont pu être versés à Swissgrid (exercice précédent: CHF 385,7 millions). Avec CHF 33,9 millions, le solde du bilan est inférieur de CHF 20,3 millions à celui de l'exercice précédent (CHF 54,2 millions). Cette diminution s'explique par la baisse du montant des créances en cours et des engagements résultant de livraisons et de prestations au 31 décembre 2023.

12. Participations

		Capital-actions en mio	Part en %
Joint Allocation Office (JAO)	A	0,125	4,0
TSCNET Services GmbH	B	0,040	6,25
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Electricité SAS (HGRT)	C	52,119	5,0
Pronovo AG	D	0,100	100,0
ecmt AG	E	0,100	31,0
Equigy B.V.	F	0,050	20,0

Lettres utilisées pour le lieu et la monnaie:

A = Luxembourg (Lux) | monnaie EUR

B = Munich (D) | monnaie EUR

C = Paris (F) | monnaie EUR

D = Frick (CH) | monnaie CHF

E = Embrach (CH) | monnaie CHF

F = Arnhem (NL) | monnaie EUR

Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (art. 963 CO) n'est pas satisfait, soit les filiales n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LEne.

Les données sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

13. Immobilisations corporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Installations en construction	276,3	241,7
Sous-stations	647,0	702,1
Lignes	1 048,8	1 098,4
Terrains et bâtiments	155,5	161,2
Autres immobilisations corporelles	4,3	6,5
	2 131,9	2 209,9

14. Immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Immobilisations incorporelles en développement	3,7	9,1
Droits d'utilisation	62,5	67,1
Logiciels	12,7	17,7
Pertes de fusion (goodwill)	161,1	179,0
	240,0	272,9

15. Engagements résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2023, les engagements résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 65,6 millions (exercice précédent: CHF 216,8 millions). Au 31 décembre 2023, les engagements vis-à-vis de l'organe de révision externe s'élèvent à CHF 0,1 million (aucun engagement ouvert à l'exercice précédent).

16. Autres engagements

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Taxe sur la valeur ajoutée	10,8	–
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	0,7	0,7
Autres	2,0	–
	13,5	0,7

Le poste Autres comprend notamment les engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Énergie à hauteur de CHF 1,7 million (sur l'exercice précédent, aucun engagement ouvert à la date de clôture du bilan).

17. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Prestations délivrées non facturées	61,2	79,7
Personnel et assurances du personnel	15,4	12,7
Intérêts courus et agio d'émission obligataire	19,0	12,6
Impôts	15,2	13,4
	110,8	118,4

18. Engagements financiers

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts	1 915,0	1 715,0
Prêts convertibles	41,0	72,1
Prêts	580,1	200,1
Total engagements financiers	2 536,1	1 987,2
dont à court terme	510,0	231,1

Emprunts

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,625%	2013–2025	30.01.2025
150 millions	0,000%	2021–2026	30.06.2026
200 millions	1,900%	2023–2026	30.06.2026
175 millions	1,100%	2022–2027	30.06.2027
150 millions	0,000%	2020–2028	30.06.2028
150 millions	0,625%	2015–2030	25.02.2030
150 millions	0,200%	2020–2032	30.06.2032
110 millions	0,050%	2021–2033	30.06.2033
125 millions	0,150%	2020–2034	30.06.2034
130 millions	0,125%	2020–2036	30.06.2036
100 millions	0,200%	2021–2040	29.06.2040
125 millions	0,050%	2019–2050	30.06.2050

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés à raison d'un cinquième par année à partir de la cinquième année. Les prêts sont également assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une

obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont indemnisés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts, les échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

Position	Taux d'intérêt (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e -5 ^e année	plus de 5 ans	Total
État au 31 décembre 2023					
Prêts convertibles	3,36 – 3,41%	30,0	11,0	–	41,0
Prêts	0,00 – 2,40%	480,0	100,0	0,1	580,1
État au 31 décembre 2022					
Prêts convertibles	3,36 – 3,93%	31,1	39,2	1,8	72,1
Prêts	0,00%	200,0	–	0,1	200,1

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2023, les prêts convertibles envers les entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 40,1 millions (exercice précédent: CHF 70,4 millions).

19. Provisions

mio CHF	31.12.2023	31.12.2022
Démantèlement	1,5	1,5
Frais de procédures en justice	0,4	0,4
Total provisions	1,9	1,9
dont à court terme	0,1	0,1

Frais de procédures en justice

Le montant de la provision comprend les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

20. Capital-actions et réserves issues des apports de capitaux

Le capital-actions se compose de 334 495 151 actions nominatives (exercice précédent: 334 495 151) entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

21. Relations d'intermédiation

Le segment Réserve d'électricité traite les mandats réglementés par l'OIRH pour l'utilisation de la réserve d'énergie hydraulique ainsi que des centrales de réserve, des groupes électrogènes de secours mis en commun et des installations chaleur-force (installations CCF). Le financement sera assuré par les recettes tarifaires à partir de 2024. En vertu des dispositions relatives à la présentation des comptes, ces activités sont des relations d'intermédiation, raison pour laquelle seule la valeur des prestations fournies par l'entreprise elle-même est indiquée dans le segment Réserve d'électricité.

Les coûts résultant des relations d'intermédiation s'élèvent à CHF 403,2 millions pour l'exercice sous revue (exercice précédent: CHF 54,4 millions).

22. Instruments financiers dérivés

Swissgrid a conclu des instruments financiers dérivés afin de couvrir partiellement le risque de prix du marché découlant des futurs coûts d'acquisition des pertes de transport. Le montant nominal de ces instruments s'élève à EUR 208,5 millions (exercice précédent: EUR 121,3 millions), et les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2023 atteignent EUR 96,9 millions (exercice précédent: EUR 5,4 millions).

23. Créances conditionnelles

Méthode de décompte pour le supplément PSS

Dans sa directive 4/2018, l'EiCom a défini la méthode de décompte pour le supplément PSS. La mise en œuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid.

24. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Joint Allocation Office (JAO)

En sa qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En sa qualité de sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Equigy B.V.

En sa qualité de sociétaire d'Equigy B.V., Swissgrid est tenue contractuellement de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	Total
31.12.2023	1,2	0,9	2,1
31.12.2022	1,1	1,6	2,7

Baux de longue durée

Des baux de longue durée aux échéances fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2023	6,3	40,8	59,4	106,5
31.12.2022	5,7	35,9	60,4	102,0

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du siège principal de Swissgrid à Aarau.

25. Procédures juridiques

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'EICoM approuve leur imputation dans les tarifs. L'EICoM a le droit de vérifier a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Actuellement, l'EICoM n'a ouvert aucune procédure ayant pour objet l'examen des coûts imputables de Swissgrid. Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être considérées comme imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc pris en compte dans les différences de couverture. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait sur des comptes annuels futurs.

Procédures de tiers

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est une partie impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid, si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

26. Honoraires de révision

En 2023, les honoraires pour les services de révision s'élèvent à CHF 214 000 (exercice précédent: CHF 165 000) et à CHF 146 200 pour les autres services (exercice précédent: CHF 0).

27. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2023 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2023 ont été approuvés le 15 avril 2024 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.

Comptes annuels statutaires

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice résultant du bilan comme suit:

CHF	2023	2022
Report de l'exercice précédent	483 537 900,53	450 691 734,63
Bénéfice de l'exercice	93 993 597,53	81 051 549,66
Bénéfice au bilan	577 531 498,06	531 743 284,29
Affectation à la réserve légale générale issue du bénéfice	–	–
Versement de dividendes	30 006 379,45	48 205 383,76
Report à nouveau	547 525 118,61	483 537 900,53
Total affectation	577 531 498,06	531 743 284,29

Les réserves légales de bénéfices et de capital dépassant 50% du capital-actions, il est renoncé à une affectation supplémentaire.

Aarau, le 15 avril 2024

Pour le Conseil d'administration:

Adrian Bult, président

Comptes annuels statutaires

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2023, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de 134.4 Mio CHF (AP: 114.3 Mio. CHF). La variation des différences de couverture s'élève à 218.6 Mio CHF (AP: +365.7 Mio. CHF).

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles et l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Activités visées par la LApEI) ainsi qu'à la note «25. Procédures juridiques».

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation et des différences de couverture à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (EiCom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.
- Discussion et évaluation des changements importants dans la comptabilité analytique réglementaire, notamment des clés d'imputation utilisées et les répartitions.



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2023, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de 1'219.2 Mio. CHF (AP: 987.1 Mio. CHF). Les charges d'approvisionnement s'élèvent à 899.9 Mio. CHF (AP: 866.2 Mio. CHF).

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement, il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement, voir l'annexe des comptes annuels à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» ainsi qu'à la note «3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement».

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

Silvan Jurt
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Beatriz Vazquez
Expert-réviser agréée

Bâle, 15 avril 2024

KPMG AG, Grosspeteranlage 5, CH-4002 Bâle

© 2024 KPMG SA, société anonyme suisse, est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.